

HONORAIRES DE NEGOCIATION

Barème maximum en vigueur en date du 1er janvier 2026

Honoraires à la charge du bailleur et du locataire. Application des honoraires affichés (Art2. Arrêté du 10 janvier 2017)

MANDAT EXCLUSIF

De 0,00€ à 79 999,00€	5000,00€ TTC
De 80 000,00€ à 249 999,00€	6% TTC
De 250 000,00€ à 499 999,00€	5% TTC
De 500 000,00€ à 999 999,00€	4% TTC
A partir de 1 000 000,00€	3% TTC

MANDAT SIMPLE

De 0,00€ à 79 999,00€	6 000,00€ TTC
De 80 000,00€ à 249 999,00€	6,5% TTC
De 250 000,00€ à 499 999,00€	5,5% TTC
De 500 000,00€ à 999 999,00€	4,5% TTC
A partir de 1 000 000,00€	3,5 % TTC

VENTE PARKING, CAVE, GARAGE

Forfait de	4 000,00€ TTC
------------	---------------

VENTE HORS DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

Inférieur à 49 999,00€	5 000,00€ TTC
A parti de 50 000,00€	10% TTC

ESTIMATIONS

Voir conditions en agence	250,00€ TTC
Immobilier d'entreprise, fonds de commerce et murs commerciaux	750,00€ TTC

8 Bis Cours Sablon, 63000 CLERMONT-FERRAND / 04.73.14.01.01 - contact@cebeillac.fr

SAS au capital de 125000€ - Garantie Financière MMA IARD - Carte professionnelle n°6302 2023 000 000 007 par la CCI du PPD - RCS n°922 450 341

HONORAIRES DE LOCATION ET DE GESTION

Barème maximum en vigueur en date du 1er janvier 2026

Honoraires à la charge du bailleur et du locataire. Application des honoraires affichés (Art2. Arrêté du 10 janvier 2017)

LOCATION (maison, appartement) : honoraires propriétaire et locataire

Locataires	
Pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail	8€ du m ² TTC
Pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée	3€ du m ² TTC

Bailleurs	
Pour les frais d'entremise	50,00€ TTC
Pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail	8€ du m ² TTC
Pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée	3€ du m ² TTC

Bailleurs & Locataires	
Honoraires liées à toute modification du bail en cours : forfait	100,00€ TTC
Bail de stationnement : forfait	100,00€ TTC

GESTION (maison, appartement, garage) : honoraires à la charge du propriétaire

Frais de gestion mensuel (<i>% sur les encaissements</i>)	7,00% HT
Honoraires d'aide à la déclaration des revenus fonciers	50,00€ HT
Honoraires de représentation à l'assemblée des copropriétaires (<i>forfait / h commencées</i>)	75,00€ HT
Frais de gestion des sinistres d'assurance	100,00€ HT
Frais administratif de conservation des données (<i>forfait annuel</i>)	30,00€ HT
Monopropriété : gestion des parties communes (<i>forfait par an et par lot principal</i>)	30,00€ HT
Etablissement de l'Etat des risques et pollutions	12,00€ HT
Frais de clôture de gestion	120,00€ HT
Suivi et réception de chantier supérieur ou égal à 3000,00€ HT (<i>du montant des travaux</i>)	4,00% HT

8 Bis Cours Sablon, 63000 CLERMONT-FERRAND / 04.73.14.01.01 - contact@cebeillac.fr

SAS au capital de 125000€ - Garantie Financière MMA IARD - Carte professionnelle n°6302 2023 000 000 007 par la CCI du PPD - RCS n°922

450 341